

« Pour une réouverture immédiate des universités »

Barbara Schapira, mathématicienne, enseignante-chercheuse à l'université Rennes 1.



PHOTO: DR

« J'ai écouté attentivement l'allocation du président de la République.

J'ai entendu que les cultes pouvaient reprendre, dès samedi 28 novembre, dans la limite de trente personnes à la fois.

J'ai entendu que les cinémas et théâtres pouvaient reprendre, dès mardi 15 décembre.

J'ai entendu que les lycées pourraient reprendre avec leur effectif complet, autour du 20 janvier.

Par ailleurs, je sais que dans de nombreux lycées, les étudiants de BTS et de classe préparatoire continuent à avoir cours, le plus souvent

en classe entière, au mépris des consignes sanitaires actuelles (1).

Pourquoi une partie des étudiants ont le droit d'avoir cours, et pas les autres ?

« Un an à la maison »

Depuis début octobre, les universités se sont adaptées, ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à mettre en place un enseignement hybride, avec une moitié des cours en présentiel, et une autre en distanciel.

Bien entendu, nous faisons du mieux possible, en distanciel, pour garder nos étudiants motivés, pour leur transmettre le plus possible de savoirs et d'esprit critique. Mais ce distanciel ne peut qu'être un palliatif de courte durée, pas un mode d'enseignement durable.

Aujourd'hui, les étudiants sont

désespérés. Les étudiants de L1, anciens de terminale lors du premier confinement, n'ont quasiment pas eu de cours en classe depuis mars 2020, et ne reprendraient qu'en février ? Cela signifie un an à la maison, quasiment... C'est un désastre pédagogique qui s'annonce.

« Les études valent moins que les sorties ? »

Je suis enseignante-chercheuse à l'université, et je ressens comme une injustice épouvantable envers nos étudiants qu'il ne soit pas possible, dès lundi 30 novembre, ou au moins dès le 15 décembre, à la fin du confinement, dans le respect d'un protocole sanitaire strict, de reprendre les cours en présentiel, avec respect des demi-jauges dans tous les locaux, et de toutes les autres mesures barrières, comme c'était déjà le cas début



« Les étudiants de L1, anciens de terminale, n'ont quasiment pas eu cours depuis mars 2020. »

PHOTO: OUEST-FRANCE

octobre.

Au minimum, les étudiants de L1 devraient être prioritaires et reprendre sur les campus dès lundi, et les

années ultérieures progressivement dans les semaines à venir, pourquoi pas.

Les études, l'avenir des jeunes

générations, nos enfants, nos étudiants, ne peuvent pas être moins importantes que le cinéma, le théâtre, le sport, les cultes, ou les sorties au restaurant.

Quel message à la jeunesse, que leurs études valent moins que des sorties dans les bars ?

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, les préfets, les recteurs, les présidents d'université, il y a urgence, permettez la réouverture immédiate des universités dans le respect du protocole sanitaire strict en place depuis octobre. »

(1) Voir le communiqué de la société mathématique de France à ce sujet : <https://smf.emath.fr/actualites-smf/091120-reaction-au-sujet-de-li-negalite-de-traitement-des-etudiants-pendant-le>

« Dépendance des personnes âgées: urgence absolue ! »

Rémi Coudron, président d'Assia Réseau UNA (1).



PHOTO: DR

« La France vieillit, il faut s'en féliciter. Tout élu ou responsable sait que l'avancement en âge génère des difficultés plus ou moins grandes, diverses dans leur nature et origine ; c'est ce que l'on appelle la dépendance. Tout responsable sait que cette dépendance s'accroît en fonction de l'âge.

Les besoins croissent mais les moyens alloués stagnent ou décroissent. Dans ce contexte, augmentation des besoins et diminution des

moyens, c'est tout l'accompagnement de nos aînés qui est remis en cause.

« Dans l'attente d'un vrai projet de loi sur la dépendance »

En 2001, la loi « Allocation personnalisée d'autonomie » confiait la gestion de l'aide et de l'accompagnement aux conseils généraux. Le financement devait être partagé entre les départements et l'État via la Caisse nationale solidarité autonomie à parts égales ; aujourd'hui, les départements participent pour 70 à 75 %.

Depuis vingt ans, chaque président de la République a inscrit ce dossier à son programme, de multiples rapports ont été publiés, mais nous sommes toujours dans l'attente d'un vrai projet de loi.

Le rapport « Libault », publié en mars 2019, fixe dix priorités ; la première est d'« investir dans l'attractivité des métiers du grand âge ». Il devrait être le socle de la loi à venir. Il pose un diagnostic intéressant, dresse des orientations pertinentes et chiffre le coût des actions.

Le rapport « El Komri » paru à l'automne 2019 analyse les métiers dits du « grand âge » et conclut au besoin de réévaluer fortement la rémunération de ses métiers.

Le rapport « Vachey », présenté à la presse en septembre, traite des sources possibles du financement avec une deuxième journée de solidarité, l'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs ou encore l'augmentation des taxes sur donations et successions.

Chacun a compris que pour bâtir ce « risque dépendance », il faut lui affecter une ressource spécifique et

pérenne dans le temps. Aujourd'hui, le gouvernement s'accroche à son dogme : pas d'augmentation de l'impôt ni des taxes ; alors il tergiverse et nous annonce une nouvelle certification dite « Le Laroque de l'autonomie » pour la fin de la législature.

« Ne plus refuser la reconnaissance et la revalorisation »

Devant cette inertie, ce refus à décider, les personnes âgées sont de moins en moins accompagnées, aidées, soignées. Les listes d'attente en Ehpad sont au double de la capacité d'accueil ; des plans d'aide APA (Allocation personnalisée d'autonomie) sont tronqués, reportés ou refusés, les SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) ne répondent qu'à 75-80 % des demandes. Cette

situation résulte d'un manque de personnels qui attendent reconnaissance et rémunération équitable.

Il y a dix ans, le salaire d'embauche d'une aide-soignante à la convention collective de la « branche aide à domicile » était supérieur au Smic de 200 €, aujourd'hui cet écart n'est plus que de 80 € ; les indemnités kilométriques n'ont pas évolué depuis 2008 (35 centimes du kilomètre).

Avec la parution des rapports Libault puis El Komri, la « branche aide à domicile » a conclu, en mars, un accord de revalorisation des emplois qui conduit à une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 15 %. Il apparaît que cet accord soumis à la commission nationale d'agrément se dirige vers un refus. Comment en pleine crise sanitaire, nos ministres peuvent louer, applaudir le travail de ces professionnels et dans le même temps leur refu-

ser la reconnaissance et la revalorisation de leurs salaires ?

La création et la structuration du « risque dépendance » sont une urgence absolue, c'est un enjeu sociétal. J'en appelle aux parlementaires dont la mission est de faire la loi pour qu'ils se saisissent au plus vite de ce dossier.

Pour conclure, citons le rapporteur Dominique Libault : « Un nouveau regard sur le grand âge est indispensable ; inclusion et autonomie doivent être les maîtres mots. Aider nos parents à vivre debout, avec les autres, dans la dignité, ne doit pas être une préoccupation marginale mais au cœur de notre pacte social. »

(1) Assia Réseau UNA est une association qui accompagne les personnes en fragilité dans le pays de Rennes et de Fougères.

Courrier des lecteurs

« Un deuxième confinement moins bien accepté »

Société. « La peur de la maladie est moins forte et la sidération du printemps devant l'annonce quotidienne du nombre d'hospitalisés, de réanimés, de décédés, a quasiment disparu. »

Michel Le Borgne (Finistère) :

« Lorsque l'on compare les deux périodes de confinement, une différence majeure s'impose : le degré d'acceptation.

Au printemps, l'acceptation du confinement, de ses règles et contraintes, était élevée, tant chez les particuliers que chez les professionnels.

Une situation inédite, la peur de la maladie, la confiance dans nos dirigeants et dans les autorités sanitaires, la solidarité avec les soignants, toutes ces raisons ont convergé et fait bloc. Et l'opposition politique s'est faite discrète.

À l'automne, ce beau consensus d'acceptation s'est vite délité.

Le taux de transgression avoué des règles du confinement est élevé et croissant, la colère et la fronde des professionnels prennent chaque jour de l'ampleur, le ressentiment individualiste est très fort. Chacun se compare pour mieux dénoncer l'injustice de son sort. Chacun s'exonère du risque qu'il pourrait faire courir. Chacun revendique une part du gâteau du



« Le beau consensus d'acceptation du confinement s'est délité à l'automne. »

PHOTO: GETTY IMAGES/STOCKPHOTO

plan de relance, etc.

Pourquoi cette montée des individualismes ?

La réitération du confinement et de ses contraintes a semé le doute, la

peur de la maladie est moins forte, la sidération du printemps devant l'annonce quotidienne du nombre d'hospitalisés, de réanimés, de décédés, a quasiment disparu.

On n'applaudit plus nos soignants. Exit la suprématie du sanitaire.

Le sentiment de mauvaise gestion est plus prégnant.

La parole et la stratégie de nos dirigeants et de nos sachants ont perdu progressivement en crédibilité : un sentiment d'impréparation, quelques couacs, et des théories complottistes décomplexées qui se propagent allègrement.

Et, bien sûr, l'opposition politique, avec des « y a qu'à » et des « faut qu'on », y trouve, faute de mieux, un terrain de critiques faciles et de surenchère idéale pour lancer la pré-campagne présidentielle.

Post-pandémie, cela laissera forcément des traces dans la confiance dans nos institutions, dans notre politique de santé (quoiqu'elle en coûte !), et donc dans notre cohésion.

À court terme, y compris en 2022, les gagnants pourraient être : le sentiment individualiste, la perméabilité complottiste, les deux constituant le terreau d'un populisme encore plus fort. »

« Enseigner par la télévision ou Internet »

G. Q. (Finistère) :

« Étant donné les moyens modernes de communication, tous les enseignements pourraient se faire à l'aide de la télévision ou d'Internet. Il suffirait de faire des cours pour chaque niveau qui seraient diffusés à toutes les classes de même niveau en même temps.

Ces cours pourraient être faits par des enseignants choisis pour leur capacité pédagogique. Les autres enseignants seraient disponibles pour accompagner individuellement les élèves en présentiel ou à distance

et assurer leur suivi scolaire.

Avantages : égalité d'enseignement dans toutes les classes, mais accompagnement différencié et personnalisé en fonction du niveau de chaque élève.

Les élèves pourraient revoir les cours à la demande, car il n'est pas toujours facile de garder une attention constante, la capacité de concentration de chacun étant limitée.

Inconvénients : je laisse les enseignants écrire cette partie, car il y en a bien évidemment comme dans toute proposition. »

« Un comportement responsable face au Covid »

J.-P. M. (Maine-et-Loire) :

« Le Covid est une réalité autour de nous. Les recommandations deviennent des obligations pour chacun d'entre nous. Des patients diagnostiqués avec un cancer, par exemple, ont besoin de soins, d'interventions chirurgicales.

Que des personnes atteintes du Covid, à la suite de comportements laxistes ou irresponsables, bloquent l'accès aux soins de patients souffrant d'autres pathologies graves, cela devient difficile à admettre d'abord pour ces patients, mais aussi

pour les soignants et les familles.

Mon épouse est décédée d'un cancer inopérable, le 31 mars 2020, en plein confinement. Si ma très chère et tendre épouse avait pu bénéficier d'une intervention chirurgicale, et s'il avait fallu décaler cette intervention, nous aurions exprimé notre incompréhension face à une situation scandaleuse pour elle, pour nous, pour les soignants.

Mon épouse avait 70 ans et espérait voir grandir un peu ses petits-enfants ! « Ma liberté s'arrête où commence celle des autres. »

« Photovoltaïque : les pionniers pénalisés »

Économie. « Les tarifs d'achats fixés à des niveaux élevés pour encourager cette énergie ont été revus à la baisse. »

Louis Chazé (Loire-Atlantique) :

« Mon attention a été attirée par un petit article, dans la rubrique « La Terre en bref », intitulé *Photovoltaïque : la révision des contrats pionniers* (O.-F. du 14 novembre).

On précise que le Parlement a adopté un amendement du gouvernement pour réviser à la baisse les contrats signés entre 2006 et 2010, des tarifs d'achat des kWh produits, jugés à un niveau trop élevé, pour revenir à une rémunération raisonnable des capitaux.

Ayant moi-même souscrit à cette opération en 2008, j'ai été abasourdi par cette décision prise par le gouvernement et que je considère comme scandaleuse.

D'abord, parce qu'elle enlève toute valeur à un contrat signé, fût-il d'État, et aussi parce qu'elle concerne les pionniers, petits producteurs.

Ceux qui, par conviction, pour faire connaître et aider au développement de cette technique nouvelle et d'avenir, ont accepté des contraintes et pris des risques en faisant passer au second rang l'aspect financier.

Car si le tarif d'achat est jugé élevé, l'amortissement n'est pas pour autant évident. Il dépend en particulier de la tenue du matériel de production, tel que l'onduleur, propriété du produc-



« Cette décision gouvernementale paraît bien mesquine et saugrenue. »

PHOTO: AMANDA PEROSIELLO, REUTERS

teur. Or, nous sommes pratiquement à mi-contrat. Il ne faut pas non plus oublier que le rendement des installations est souvent éloigné des prévisions en raison de la pente de la toiture, de la durée journalière d'ensoleillement...

Cette décision gouvernementale paraît d'autant plus saugrenue et mesquine qu'elle va représenter un gain bien modeste.

Mais on oublie souvent le service rendu et il est plus facile de prendre un peu à ceux qui disposent de peu, car ils sont nombreux et faciles à contraindre. »

Envoyez-nous des messages pour vos proches isolés

En cette période de confinement, si vous souhaitez communiquer, par l'intermédiaire d'Ouest-France, avec une personne seule, lectrice du journal, vous pouvez nous faire parvenir un court texte amical ou affectueux accompagné d'une photo à l'adresse suivante : courrierdeslecteurs@ouest-france.fr ou par voie

postale à : Ouest-France, Courrier des lecteurs, 10, rue du Breil, 35 051 Rennes, cedex 9.

Vous pouvez préciser les liens familiaux ou amicaux qui vous unissent à cette personne, et la situation qui est la sienne. Nous publierons régulièrement une sélection de ces messages.